



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CNAM

Question écrite n° 35674

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver au rapport annuel de la Cour des comptes à l'égard du fonctionnement de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). La Cour des comptes a notamment relevé que « la CNAM est pour l'essentiel demeurée, malgré ses ambitions, un payeur aveugle », ne réalisant, semble-t-il, pas suffisamment de contrôles, tant à l'égard des malades que des praticiens à très forte activité. Il lui demande donc la suite qu'elle envisage de réserver à cette double critique.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35674

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1999, page 5843